



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 095-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.139

Déposée le : 02.05.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Hilty Haller (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS)
Schild (Bern, PVL)
de Meuron (Thun, Les VERT-E-S)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Crise aux SPU : quel rôle a joué le canton ?

Les SPU qui sont à la fois hôpital universitaire et centre de compétences en matière de psychiatrie et de psychothérapie pour le canton de Berne et les cantons limitrophes sont chargés de plusieurs missions, tant dans le domaine ambulatoire, semi-stationnaire ou hospitalier : fourniture de soins de qualité, pose de diagnostics et traitements. Pour la population du canton de Berne, le bon fonctionnement des soins psychiatriques est indispensable.

Outre la démission de l'ensemble du conseil d'administration, les médias ont relayé l'information selon laquelle le déficit des SPU se monte à 21,9 millions de francs pour l'exercice 2023. Le conseil d'administration ayant renoncé à sa réélection lors de l'assemblée générale de cette année et le président ayant annoncé sa démission, c'est l'ensemble des cadres qui tire sa révérence, de sorte que, vu la situation dans laquelle se trouvent les SPU actuellement, les défis s'accumulent.

Les difficultés financières de cette institution ne datent pas d'hier. En effet, le tableau dressé dans les rapports d'activité des SPU fait état depuis 2021 de la problématique financière. Il y a tout lieu de croire que le Conseil-exécutif était au courant.

En février 2024, les médias se sont fait l'écho d'un sévère train de mesures au sein des SPU entraînant la fermeture du centre de loisirs Metro et de l'atelier de bois ainsi que la suppression du soutien financier et en personnel dont bénéficiait le Recovery College Bern. Des postes sont également supprimés dans le domaine du service social : au total 25 personnes sont touchées. Selon les SPU, ces fermetures sont dues en particulier à un manque de soutien financier de la part du canton. Ces mesures d'économies ont fait l'objet de vives critiques de la part des associations professionnelles et des organisations de santé. En effet, la suppression de ces services risque d'entraîner derechef des pertes de qualité. En outre, pour les personnes concernées, un

problème corollaire de ces mesures d'économie sera probablement le besoin accru de l'aide que prodiguent les cliniques, avec pour résultante une hausse des coûts.

Cela n'augure rien de bon eu égard aux problèmes liés au manque de liquidités et à la démission en bloc du personnel d'encadrement, raison pour laquelle il est impératif de trouver dès maintenant des solutions promptes et durables. Il serait expédient par exemple d'envisager des crédits destinés à surmonter cette situation ainsi qu'une restructuration accélérée, une adaptation tarifaire (procédure de fixation des tarifs), l'augmentation du capital propre et l'approbation à brève échéance de la fusion entre les SPU et le CPM.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Depuis quand le Conseil-exécutif a-t-il connaissance de la situation financière précaire des SPU ?
2. Étant donné qu'il n'était pas sans savoir la passe financière difficile que traversent les SPU, quelles solutions durables (p. ex. adaptations tarifaires) le Conseil-exécutif a-t-il proposées ?
3. Quel remède envisage-t-on pour normaliser la situation financière des SPU sans restreindre de facto leur indépendance opérationnelle ?
4. Comment s'explique, en termes de collaboration, le fait qu'au moment même où les SPU publient leur communiqué, le canton propose déjà l'élection d'un nouveau président du conseil d'administration et communique à ce sujet ?
5. Quel regard le Conseil-exécutif porte-t-il sur la décision qui avait été prise à l'époque d'externaliser la psychiatrie, en l'état actuel des connaissances et vu l'évolution du secteur hospitalier ?

Destinataire
– Grand Conseil